



LES CAHIERS TECHNIQUES DE LA MISSION BASSIN MINIER

Bassin minier : Destination Sports et nature

Plan de développement territorial
Activité vol libre

Avril 2015



**BASSIN
MINIER**
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL

Edito

Voler silencieusement et légèrement dans le Nord - Pas de Calais... sans moteur, juste avec le vent. Tout un programme... et une réalité ! Car c'est ce que nous faisons, en parapente. Quel plaisir de vivre ces sensations de liberté, de proximité avec la nature et de découvrir sa région vue d'en haut, la brise dans la figure ! Comme un oiseau.

Dans la région, nos «terrains de jeux» sont les plus variés : les coteaux, les falaises, les plaines de l'intérieur des terres... et certains terrils du pays minier ! La sensation de vol en bord de mer avec les mouettes n'égale que celle de survoler nos campagnes à parfois plus de 1000 mètres d'altitude!

Nous avons seulement besoin de vent, pas trop fort et bien orienté face aux pentes d'où nous pouvons nous envoler. L'effort commun des clubs et des pilotes a permis d'officialiser plusieurs sites, mais permettant d'exploiter une partie seulement de la rose des vents. Les terrils sont, pour certains d'entre eux, de magnifiques terrains de pratique qui permettraient d'étendre les possibilités de vol et d'élargir l'offre de découverte: baptêmes, découverte, formation, attractivité et développement de l'activité.

La récente signature de convention pour le terril et la piste de treuillé du Parc des Iles à Rouvroy, Drocourt et Hénin-Beaumont ajoute un nouveau site de pratique. Mais il y a d'autres sites miniers exploitables par le vol libre dont ce recueil dresse une liste exhaustive.

Michel Duquesne
Président de la Ligue Nord – Pas de Calais de Vol Libre

Ce guide a été conçu comme un outil de dialogue entre les représentants des pratiquants du vol libre et les propriétaires de sites. En effet, cette démarche s'inscrit dans une stratégie globale de promotion de la pratique des sports de nature comme vecteur de qualité de vie et d'attractivité territoriale. Avec Bassin minier, Destination Sports et Nature, la Mission Bassin Minier poursuit sa contribution à l'émergence d'une véritable destination touristique dans le Bassin minier Nord - Pas de Calais grâce à son inscription au Patrimoine mondial et à l'arrivée du Louvre-Lens.

Pour autant, si les Sports de nature sont empreints de liberté, leurs pratiquants ne sauraient s'affranchir des bonnes règles d'utilisation d'espaces dont les propriétaires sont de natures très diverses. Ce guide doit permettre d'établir le dialogue sur des bases solides et vise au développement d'une pratique cadrée et respectueuse des sites.

J'encourage ainsi les représentants de la Ligue Régionale de Vol Libre à pousser les portes de nos villes, de nos agglomérations et de nos Départements (qui gère les Espaces Naturels Sensibles notamment) pour établir les conditions d'une pratique régulière de leur activité grâce au dialogue avec les propriétaires et gestionnaires de sites. Il me semble que le parapente peut constituer un formidable vecteur de notre Destination ! C'est une activité visible, peu impactante, à fortes sensations et qui permet de plus une formidable découverte de nos paysages et la compréhension de cette spécificité qui a conduit à l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de «Paysage Culturel Evolutif vivant».

Cathy Apourceau-Poly
Présidente de la Mission Bassin Minier Nord – Pas de Calais



Ce dossier est réalisé en partenariat avec la Ligue Nord – Pas de Calais de Vol Libre dans le cadre de la démarche Bassin minier : destination Sports et Nature.

Il résulte d'un large travail de terrain, de recherche documentaire et d'expérimentation de sites.

Bassin minier : Destination Sports et nature

Plan de développement territorial
Activité vol libre



Sommaire

Chapitre 1 : Présentation de l'activité 6

1. UNE PRATIQUE ORIGINALE À FORT POUVOIR ATTRACTIF	7
<i>Une augmentation du nombre de pratiquants et une stabilité de la structure associative</i>	8
2. UN SPORT EN DÉVELOPPEMENT	8
<i>Le développement de l'encadrement et la formation</i>	8
<i>Le développement économique.....</i>	9
3. UNE PRATIQUE EXIGEANTE NÉCESSITANT DES TERRAINS SPÉCIFIQUES.....	9
3.1. Le relief idéal pour le vol de pente	9
<i>Le rendement dynamique</i>	9
<i>Le rendement thermique</i>	10
<i>Les sites de pratique actuels en région</i>	10
3.2. L'utilisation du treuil, complémentaire à la pratique du vol de pente	11
3.3. La réglementation aérienne	12
3.4. Une nécessité de multiplier les sites d'envol	12
<i>Multiplier les possibilités de pratique.....</i>	12
<i>Élargir l'offre de découverte du territoire par le ciel.....</i>	12
4. UN SPORT DOUX ET DE PLEINE NATURE	13
4.1. Impact écologique faible	13
4.2. Une culture de l'air qui intègre le vent et la nature.....	13
4.3. Un vecteur de développement des territoires	14
5. LA STRUCTURATION FÉDÉRALE EN RÉGION NPDC	15
<i>Les instances fédérales</i>	15
<i>Les clubs</i>	15
<i>Une collectivité locale employant un professionnel.....</i>	15

Chapitre 2 : Plan de développement sur le Bassin minier..... 16

1. LES TERRILS : UN POTENTIEL UNIQUE DE DÉVELOPPEMENT	17
<i>Une diversité de configurations</i>	18
<i>Des expositions aux vents multiples</i>	18
<i>Des sites au rendement thermique exceptionnel.....</i>	19
2. UNE STRUCTURATION EN RÉSEAU ORGANISÉE AUTOUR D'UN PÔLE D'ACCUEIL CENTRAL... 19	
3. VALORISATION ET DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE MINIER	20
4. HOMOLOGATION ET AMÉNAGEMENT D'UN SITE DE PARAPENTE	21
4.1. Le conventionnement et la réglementation d'un site	21
<i>La convention d'usage</i>	21
<i>Le règlement.....</i>	21
4.2. Les aménagements nécessaires.....	21
4.3. Les équipements utiles	22
<i>Un panneau d'accueil et d'informations (PAI).....</i>	22
<i>Une manche à air.....</i>	22
<i>Une balise météo.....</i>	22
<i>La signalétique routière.....</i>	22

Chapitre 3 : Fiches techniques par site 23



Chapitre

1

Présentation de l'activité

1. Une pratique originale à fort pouvoir attractif

Pratiqué sur certains sites emblématiques de la région Nord – Pas de Calais, tels que le Cap-Blanc-Nez, le vol en parapente séduit et bénéficie d'une image associée aux grands espaces et à la nature. Cette activité sportive est d'ailleurs de plus en plus valorisée dans les démarches de promotion touristique par la Région et de nombreuses collectivités.

Lointain dérivé du parachute et inspiré du deltaplane, le parapente est un planeur ultra-léger (PUL) non motorisé qui permet de décoller à pied, soit seul depuis une pente, soit treuillé par un équipier à l'aide d'un enrouleur motorisé (treuil). En fonction des conditions aérologiques, le parapentiste exploite les ascendances créées par l'écoulement du vent sur le relief (ascendance dynamique) et le réchauffement solaire (ascendances thermiques) pour se maintenir en l'air et gagner de l'altitude.

Le vol en parapente en région Nord – Pas de Calais s'effectue majoritairement à basse altitude grâce aux ascendances dynamiques. Néanmoins, les journées où la météo est favorable, les ascendances thermiques peuvent permettre d'atteindre plus de 1000 mètres d'altitude et d'effectuer des vols de distance. A titre d'exemple, des pilotes expérimentés ont déjà rejoint le Bruaysis en décollant des coteaux de Dannes sur la côte.

La pratique est donc dépendante de la météo. Celle-ci détermine la possibilité ou non de voler. Les sites de pratique sont ainsi choisis en fonction de la direction et de la force du vent.

Un relief minimum est nécessaire pour voler. En région Nord – Pas de Calais, les falaises de la côte d'Opale et les Collines de l'Artois permettent l'expression de la discipline. Grâce au treuil motorisé, la pratique est également possible sur des terrains plats et dégagés tels que les plages du Nord et les chemins ruraux des Flandres.

Exigeant sur le plan des conditions météorologiques et des sites de pratiques, le parapente est par ailleurs un sport d'accès facile pour toute personne attirée par le rêve d'Icare. Il tient dans un sac à dos et les premiers vols en solo peuvent se faire après quelques jours d'entraînement au sol.

Une dizaine de sites officiels sont d'ores et déjà référencés. Le rôle des structures qui réunissent l'ensemble des pratiquants, est d'agir au quotidien pour la sécurité et le respect de ces lieux fréquentés.

Officialiser (établir une convention entre le propriétaire du terrain, la FFVL, et le club gestionnaire) et gérer (établir un règlement, assurer le respect des lieux) les sites de parapente est essentiel pour développer ce sport de nature dans la région.

Pour la ligue Nord - Pas de Calais de Vol Libre, les Comités Départementaux de Vol Libre du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que les 4 clubs associatifs de la région, la pérennisation et le développement des sites de pratiques est un enjeu primordial.

Une augmentation du nombre de pratiquants et une stabilité de la structure associative



En 2013, la région Nord – Pas de Calais comptait 186 licenciés pour la pratique du parapente à la Fédération Française de Vol Libre (FFVL). En y ajoutant les quelques pilotes belges adhérents aux clubs régionaux, on peut estimer le nombre de pratiquants réguliers dans la région à environ 210 parapentistes. Après une stagnation au début des années 2000, ce nombre est, ces dernières années, en constante augmentation (+ 17% en 2012, +8% en 2013).

Les pilotes sont majoritairement autonomes dans leur pratique. Ils sont cependant tous adhérents à l'un ou plusieurs des quatre clubs affiliés à la FFVL, répartis dans la région :

- > Go'Ailes,
- > Raz'Motte,
- > Fil d'Ariane
- > Paral'aile 62

L'ancienneté de ces clubs (tous ont plus de quinze, voire vingt ans, pour une activité qui ne date pas de beaucoup plus longtemps) prouve la stabilité et la santé du cadre associatif régional.

La Fédération Française de Vol Libre (FFVL) a été créée à l'origine pour regrouper les activités de vol avec un aéronef léger et sans moteur pouvant permettre de décoller à pied : le deltaplane et le parapente. Le deltaplane est aujourd'hui rarement pratiqué dans la région, exclusivement sur les falaises de la côte d'Opale. La FFVL regroupe aujourd'hui les activités de vol libre en tant que tel (parapente et deltaplane) ainsi que le kite-surf, le cerf-volant et depuis tout récemment le boomerang.

Les clubs affiliés à la FFVL sont regroupés au niveau départemental au sein des Comité Départementaux de Vol Libre et au niveau régional au sein de la Ligue Nord - Pas de Calais de Vol Libre.

2. Un sport en développement

Le développement de l'encadrement et la formation

Bien que non obligatoires, des brevets de pilote sont délivrés chaque année par les moniteurs régionaux. Les clubs encouragent la formation et le passage de ces brevets dans un souci d'une pratique toujours plus responsable et sécuritaire.

On compte toujours plus d'encadrants dont les qualifications fédérales garantissent les compétences :

- > 1 moniteur professionnel (Artois Comm)
- > 3 moniteurs fédéraux bénévoles (Raz'Motte)
- > 1 professeur de sport formé à l'apprentissage en milieu scolaire (Raz'Motte)
- > 2 animateurs de clubs (Raz'Motte et Fil d'Ariane)
- > 2 accompagnateurs fédéraux (Raz'Motte)
- > 18 biplaceurs pouvant effectuer des baptêmes (différents clubs)
- > 14 treuilleurs fédéraux (différents clubs)



Parmi les quatre clubs du Nord – Pas de Calais, un club est devenu club-école en 2012 avec 2 nouveaux moniteurs.

Conjointement à l'activité d'enseignement d'Artois Comm, près de 25 élèves sont en cours d'apprentissage du parapente dans la région.

Le développement économique

Au-delà du rôle que le développement des sites de parapente peut jouer dans l'attractivité touristique du territoire (notamment auprès des Belges et Hollandais), le développement de l'activité dans la région permet d'entrevoir les prémices d'activités professionnelles.

- > Une entreprise a été créée il y a quelques années à Boulogne-sur-Mer et emploie deux personnes. «Opale Paramodels» produit et commercialise le premier parapente radiocommandé dans le monde et envisage d'élargir son activité dans le développement d'ailerons de vol.
- > 2 pilotes préparent une activité de commerce de matériel de parapente.
- > 1 moniteur fédéral prépare son brevet d'état (BPJPS).

3. Une pratique exigeante nécessitant des terrains spécifiques

3.1. Le relief idéal pour le vol de pente

L'intérêt d'un site pour le Vol Libre (Parapente, Deltaplane) est fonction de deux éléments principaux :

- > le rendement dynamique
- > le rendement thermique

Le rendement dynamique

Le rendement dynamique permet de voler lorsque le vent météo vient frapper le relief, dans la zone d'air ainsi déviée vers le haut. Ce rendement est fonction de critères définis par la forme du relief.

- > **La hauteur** : plus le relief est haut, plus le rendement sera important. Ainsi, une grande falaise aura plus de rendement qu'une petite butte. La performance actuelle et l'évolution du matériel permet toutefois de profiter de petits reliefs, à condition que les conditions qui suivent soient réunies.
- > **La pente** : plus la pente est raide, plus le rendement sera important. Ainsi, une falaise abrupte a un bon rendement, et une pente douce a un mauvais rendement.
- > **La forme** : plus le relief déviara le vent vers le haut, plus le rendement sera important. Ainsi, une pente large aura plus de rendement qu'un cône où le vent n'est que dévié sur les côtés.
- > **La concavité** : Une pente concave, qui collecte et concentre le vent, aura un meilleur rendement qu'une pente convexe sur laquelle le vent glisse par les côtés.





Le rendement thermique

Le rendement thermique permet de voler lorsque le soleil chauffe le sol et génère des ascendances. Ce rendement est fonction de critères définis par le sol.

- > **La nature du sol** : plus le sol pourra emmagasiner de chaleur, plus il pourra ensuite la restituer sous forme de thermiques. Les natures de sol propices sont : les surfaces rocheuses, les carrières, les champs clairs (blé, soja,...), les parkings, les zones urbanisées, ...
- > **Les différences de nature de sol** : le thermique existe grâce à la différence de température entre une surface chaude (ci-dessus) et une surface moins chaude (parce qu'elle emmagasine moins la chaleur), telle que les forêts, les champs verts, les espaces humides.
- > **Les déclencheurs** : le thermique se libère grâce à un déclencheur qui provoque le «départ» de la bulle d'air chaud. De bons déclencheurs sont : un tracteur qui passe dans le champ, un petit peu de vent, une voiture qui roule sur un parking, ...

Le relief idéal est donc haut et raide, avec une face rectangulaire large et légèrement concave, un champ clair ou une carrière devant, une forêt de chaque côté, et cela dans la situation où le vent est orienté perpendiculairement à celui-ci.



Les sites de pratique actuels en région

Les sites de pratique autorisés, officialisés et réglementés en région sont les suivants :

- > **Sur la Côte d'Opale** : le Cap-Blanc-Nez (Sangatte et Escalles), le Cran aux Oeufs (Audinghen) et la Crèche (Wimereux). Ces sites font l'objet d'une convention avec EDEN 62 et le Conservatoire du Littoral.
- > **Dans le Boulonnais** : la falaise d'Equihen, la colline de Frencq et le Mont de Licques.

Dans le Bassin Minier (et sa périphérie immédiate), 3 sites sont officialisés :

- > le **Mont de la Comté**
- > le **Parc départemental d'Olhain**
- > les **Terrils 74 du 11/19** à Loos-en-Gohelle

3 sites sont également tolérés mais nécessitent un conventionnement avec les propriétaires afin de régulariser la pratique :

- > le **Terril 48** (propriété commune de Vermelles)
- > le **Terril 58A** (rachat envisagé par les communes de Grenay et Mazingarbe)
- > le chemin communal de Maisnil à Houdain comme piste de treuil

Fruit du travail de partenariat avec la Mission Bassin Minier et l'appui de la Commission des Sports de Pleine Nature du Pas de Calais, un nouveau site à été labélisé en 2014 : **le Parc des Iles** (propriété et gestion par la CAHC).

3.2. L'utilisation du treuil, complémentaire à la pratique du vol de pente

Parallèlement au vol de pente, le décollage et l'ascension grâce au treuil permet de réaliser des vols en altitude à partir d'un terrain plat.

C'est un système de mise en vol mécanique grâce à une source d'énergie (généralement un moteur thermique) contrôlant la force de traction sur un câble en nylon, utilisé pour faire gagner de l'altitude (plusieurs centaines de mètres) au parapente. De tels systèmes existent aussi pour les planeurs et les parachutes ascensionnels.



Un treuil est installé à l'extrémité d'une piste, généralement un chemin rural, sur laquelle on déroule la ligne (câble en nylon) sur une longueur pouvant atteindre 1500 mètres. Le treuil enroule pour tracter le parapente. **C'est le même principe de vol qu'un cerf-volant, avec un pilote en dessous. C'est le principe du parachute ascensionnel.** Lorsque le parapente a atteint une hauteur maximale d'ascension, il se largue et effectue son vol en autonomie. Le treuilleur rembobine alors le câble qui redescend en douceur grâce à un petit parachute automatique.

Les treuils doivent respecter le cahier des charges de la Fédération Française. Plus de 200 treuils sont homologués en 2012 par la Fédération Française de Vol Libre. **L'activité treuil est pratiquée par des treuilleurs formés et qualifiés par la Fédération Française de Vol Libre. Leur formation leur permet de s'adapter aux différentes situations pour réaliser des treuillés en toute sécurité.**

Dans la région, 5 treuils sont en activité. Leur utilisation a permis la réalisation de 421 treuillés dont 140 biplaces en 2012 et 619 treuillés dont 121 biplaces en 2013.

Pour pratiquer le treuil, un chemin carrossable rectiligne et un espace dégagé de tout obstacle de part et d'autre est nécessaire. L'idéal est une longueur de 1000 mètres ou plus, le minimum étant 600 mètres.

Le vent devra être dans l'axe de la piste à +/- 40° pour pouvoir l'utiliser.

On comptabilise 5 sites autorisés et officialisés pour la pratique du treuillé dans la région :

- > 2 chemins à Campagne-les-Bouloonnais
- > 3 chemins entre Magnicourt-en-Comté et Houdain

Nous pouvons ajouter la plage de Wimereux et la plage de Zuydcoote, mais ces possibilités sont quasiment inexploitées à cause des contraintes de marées.

A cette liste s'est récemment ajoutée la plateforme de treuil du Parc des Îles. Une convention a été signée entre le club Raz'Motte et la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin pour la pratique du treuillé sur le Parc de Îles.



3.3. La réglementation aérienne

Le vol libre est soumis à la réglementation aérienne de vol à vue (VFR : Visual Flying Rules) et les parapentes peuvent évoluer dans l'espace aérien en dehors des volumes contrôlés d'approche des aéroports et de certains aérodromes, définis par une surface et des niveaux altimétriques.

Dans la région Nord - Pas de Calais, le vol libre est relativement contraint mais **laisse une grande partie du territoire exploitable pour les décollages et le vol à une altitude de plusieurs centaines de mètres**. D'autant plus depuis la suppression de la zone contrôlée de Cambrai.

Dans le cas de zones réglementées à partir du sol, un protocole peut tout de même être envisagé avec le contrôle aérien. C'est le cas par exemple pour le site de Frencq, pour lequel un accord avec la Direction Générale de l'Aviation Civile est signé. Il définit un protocole entre les parapentistes et la Tour de Contrôle de l'aéroport du Touquet.

Le Bassin Minier se trouve en marge de la zone contrôlée de Lille – Lesquin, **avec un espace aérien réglementé s'étageant du niveau du sol à 1350 mètres d'altitude du nord vers le sud**, avec des paliers à 450 mètres et à 750 mètres.

Ainsi, au niveau de Carvin, la zone est contrôlée à partir du sol, Lens se situe sous la zone contrôlée à partir de 750 mètres et Avion sous la zone contrôlée à partir de 1350 mètres d'altitude. A Béthune, la zone est contrôlée à partir du sol (aérodrome de Merville) et Bruay-La-Buissière se situe sous la zone contrôlée à partir de 1350 mètres. Les espaces plus au sud sont dégagés de contraintes réglementaires pour le parapente.

3.4. Une nécessité de multiplier les sites d'envol

L'augmentation du nombre de sites de vol répond à deux objectifs :

- > multiplier les possibilités de pratique,
- > élargir l'offre de découverte vue du ciel.



Plus nombreux et adaptés seront les sites, plus respectueuses seront les pratiques.”

Multiplier les possibilités de pratique

En effet, chaque site de vol possède ses propres caractéristiques qui sont exploitables avec des conditions météorologiques bien particulières : la force et la direction du vent détermine le site de vol qui sera adapté. Par exemple dans le Bassin minier, les sites existants permettent le vol avec un vent modéré de Nord-Ouest à Est, de Sud-sud-ouest et de Nord-Est à Est.

C'est donc environ 60 % de la rose des vents qui n'est pas couverte par une offre de site de vols. Le potentiel existe pourtant (cf. partie suivante).

Au-delà de la météo, les sites offrent plus ou moins d'accessibilité aux débutants, plus ou moins de possibilité de baptêmes (et notamment pour les handicapés pour certains sites) et plus ou moins de potentiel de vol de distance et de performance.

Élargir l'offre de découverte du territoire par le ciel

Chaque site de vol offre une vue unique sur les paysages environnants, certains au potentiel thermique reconnu pouvant permettre d'atteindre des altitudes de plusieurs centaines de mètres.

4. Un sport doux et de pleine Nature

Les sports de nature sont des supports d'activités bénéfiques à la prévention des risques sanitaires et l'épanouissement personnel des pratiquants. Ils constituent un indéniable vecteur de développement économique et touristique des territoires et contribuent à leur attractivité. Ils sont également de formidables outils d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, en permettant un accès à la nature du plus grand nombre.

(Extrait de la définition des sports de nature de la DRJSCS)

4.1. Impact écologique faible

“*Nous sommes persuadés que dans la plupart des zones où le parapente est pratiqué, les notions et les exigences de protection de la nature et de son environnement sont compatibles avec notre activité.*”

Avec un matériel léger et amovible (sac à dos), la pratique du parapente a un impact réduit sur le terrain.

C'est une activité «légère», silencieuse, relativement peu consommatrice de surface, avec des densités moyennes d'occupation réduites dans le temps et l'espace. De ce fait, les impacts moyens et la pression sur le milieu sont limités.

L'accès automobile est un confort mais pas une nécessité. Les terrains de décollage et d'atterrissage idéaux sont en herbe et sans obstacle.

La récente convention signée entre le conservatoire du littoral, EDEN 62 et le club de parapente Paral'aille 62 (autorisant et réglementant le parapente sur les sites sensibles de la Côte d'Opale), comme d'autres conventions signées ailleurs en France (Parc National des Ecrins, Parc Naturel Régional du Verdon, ...) montrent la possibilité de rendre compatibles exigences environnementales et pratique du Vol Libre. Plusieurs sites de parapente officiels existent en France à l'intérieur de Réserves Naturelles et sur des terrains faisant l'objet d'arrêtés de Biotope. Ces conventions précisent par exemple les périodes autorisées de vol et celles proscrites en raison de la nidification d'espèces.

D'autres cas montrent que les parapentistes participent à la gestion du milieu naturel : le Conservatoire de Espaces Naturels de Champagne-Ardenne confie au club Les Ailes Sainte Bologne le débroussaillage annuel de leur terrain de décollage et des espaces alentour afin de maintenir les pelouses calcicoles à Roôcourt-la-Côte, Haute-Marne, site NATURA 2000.

De plus, le parapente peut devenir un moyen de contrôle et surveillance de l'évolution d'un site par voie aérienne en réalisant des prises de vue (ex. : photo thermique aérienne).

L'utilisation du treuil nécessite quant à elle l'utilisation d'un véhicule motorisé sur un chemin carrossable, peu fréquenté, et rectiligne sur une longueur de 1000m si possible.



4.2. Une culture de l'air qui intègre le vent et la nature

A l'image de la Fédération Française de Vol Libre qui s'est engagée dans une démarche de respect de l'environnement par une charte, chaque club incite ses membres à comprendre la richesse écologique des sites fréquentés et à être des acteurs du développement durable plutôt que de

simples utilisateurs de l'espace aérien et de l'espace naturel, au nom d'une liberté (vol libre) parfois mal interprétée.

La pratique du parapente nécessite d'être à l'écoute des éléments naturels : vent, chaleur, ensoleillement, nature des sols, végétation, oiseaux. C'est en soi une sensibilisation à l'environnement et un outil pédagogique et ludique à fort potentiel pour les pilotes et leur entourage ainsi que pour des groupes accueillis en découverte.

Bien que les déplacements en voiture soient nécessaires pour la pratique du parapente, le covoiturage est encouragé et largement optimisé. Le système de communication permet à tous les membres d'être au courant des disponibilités de chacun et de se raccrocher à une voiture en partance.

Références en matière de convention et charte :

- > Convention d'usage pour la pratique du parapente entre le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages lacustres, le CG62, EDEN62, la FFVL et le club Paral'aile 62.
- > Règlements de pratique du parapente sur les sites d'Olhain, de la Comté, de Licques, d'Equihen, de la Crèche (Boulogne et Wimereux), du Cran aux Œufs (Audinghen) et du Cap Blanc Nez (Sangatte et Escalles). (<http://vol.libre.free.fr/a1sites.htm>)
- > Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne : cartes annuelles des travaux de gestion confiés aux Ailes de Sainte Bologne dans le cadre d'un contrat NATURA 2000, Pelouses de «Au Dénot» à Roëcourt-la-Côte.
- > Le sport c'est dans ma nature, Espaces Naturels Régionaux, avril 2011. (<http://www.enrx.fr/Nos-publications/Doc-touristique>)
- > Sports de nature, guide pratique PDESI / CDESI - www.sportsdenature.gouv.fr (<http://www.cdesi-sportsdenature.fr/docs/guidecdesi13Mo.pdf>) et la brochure CDESI-PDESI, Pôle ressources national des sports de nature (<http://www.cdesi-sportsdenature.fr/docs/plaquetteADF.pdf>)
- > Charte environnementale de la FFVL, 2003 (<http://federation.ffvl.fr/pages/environnement>)
- > Convention de partenariat entre la FFVL et les aires marines protégées, 2012 (<http://federation.ffvl.fr/pages/environnement>)
- > Convention de partenariat entre FFVL et la Ligue pour la Protection des Oiseaux, mars 2009 (<http://federation.ffvl.fr/pages/environnement>)
- > Charte du sport pour le développement durable, 2 juillet 2008 (http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/2008_CNOSF-charteDD.pdf)
- > Charte de bonnes pratiques des structures encadrant des activités de plein air et des sports de nature dans la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme, 2009 (<http://www.kitesurf-baiedesomme.fr/news/2010/feb/charte-bonnes-pratiques-reserve-naturelle-nationale-baie-somme>)
- > Vol Libre dans le Parc National des Ecrins, convention de novembre 2011 (http://www.ecrins-parcnational.fr/telechargements/cat_view/113-partenariats/83-les-conventions-de-partenariat.html)

4.3. Un vecteur de développement des territoires



Le parapente permet souvent d'animer des espaces ruraux ou peu attractifs par ailleurs. Un site adapté et régulièrement fréquenté peut être une source de revenu pour un commerce. Mais surtout, il offre une image dynamique et propre à un territoire.

Les clubs proposent tous des baptêmes de l'air (environ 250 réalisés dans la région en 2013). Trois clubs régionaux proposent également des baptêmes pour les personnes handicapées.

En plus de la découverte de nouvelles sensations, c'est toujours l'occasion pour le novice de découvrir un lieu et un paysage de manière originale.

5. La structuration fédérale en Région Nord - Pas de Calais

Les instances fédérales

Ligue Nord - Pas de Calais de Vol Libre

11 rue du 11 novembre
62130 Thieuloye (la)
Président : **Michel Duquesne**
Tel : 03.21.04.64.76 Mobile : 06.78.20.11.92

Comité départemental de vol libre (CDVL) du Nord

10 rue du Quesnelet
59370 Mons-en-Baroeul
Président : **Géry Danès**
Tel : 06 69 65 84 33

Comité départemental de vol libre (CDVL) du Pas de Calais

404 rue du Mont à Leux
59150 Wattrelos
Président : **Christophe Dinoir**
Tel : 06 84 96 78 58

Les clubs

Go Ailes

Mairie de Loos en Gohelle
62750 Loos en Gohelle
Président : **Jean-Pierre MELLEROWICZ**
Tel 03.21.43.62.62 ou 06 89 82 19 34
Mail : jean-pierre.mellerowicz@orange.fr
Site web : <http://pagesperso-orange.fr/goailles/>

Raz'Motte, labellisé Club-Ecole Français de Vol Libre

283 rue du faubourg des Postes
59000 Lille
Président: **Hugues Bourdelle**
Tel: 03 20 97 72 04
Mail : parapente.razmotte@gmail.com
Site web: www.razmotte.org

Le Fil d'Ariane

Mairie de la Comté (à l'attention de Pierre Leloir)
62150 Comté (La)
Président : **Pierre LELOIR**
Tel : 06.31.74.06.81
Site web : <http://lefildariane.free.fr>

Paral'aile 62

13 rue de Froissy
62930 WIMEREUX
Président : **Laurent DEWISME**
Site web : <http://www.paralaile62.fr/>

Une collectivité locale employant un professionnel

Artois Comm, labélisée Ecole Française de Vol Libre

Hotel Communautaire
100 Av de Londres BP 548
62411 BETHUNE Cedex
Correspondant : **M. NOWAK**
Tel: 03.21.41.27.55 Mobile : 06.75.64.55.80



Chapitre

2

Plan de développement sur le Bassin minier

1. Les terrils : un potentiel unique de développement

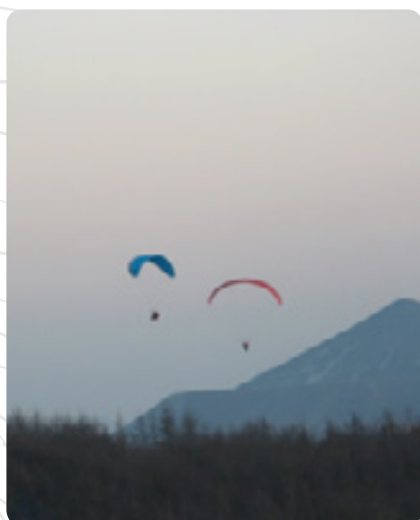
Le Bassin minier représente aujourd'hui le potentiel le plus intéressant en termes de développement de sites d'envol

Le Bassin minier Nord – Pas de Calais, riche de ses caractéristiques topographiques héritées de l'exploitation du charbon, offre aujourd'hui une nouvelle perspective de développement de la pratique du parapente. Déjà pratiqué sur les terrils jumeaux de Loos-en-Gohelle, le vol de pente s'intègre parfaitement à la stratégie «Bassin minier : Destination Sports et Nature» : valorisation des paysages inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO par une activité sportive de nature originale, différenciante et génératrice d'une économie locale et touristique.

A la suite d'un inventaire détaillé des potentiels d'envol et d'une série d'expérimentations menées par la Ligue Nord – Pas de Calais de Vol Libre, plusieurs sites font l'objet d'une attention particulière (cf. fiches techniques) :

- > 1 site a été officialisé
- > 3 sites tolérés nécessitant une officialisation
- > 14 sites potentiels expertisés

Etat	Nom du site	Fiche	Propriété	Priorité
Sites officiels	Mont de la Comté, La Comté	1	Artois Comm	***
	Parc d'Olhain, Maisnil les Ruitz	2	CG62	***
	Terrils 74 du 11/19, Loos-en-Gohelle	3	Loos-en-Gohelle	***
	Parc des Îles	4	CAHC	***
Sites tolérés	Terril 58a, Grenay Mazingarbe	5	EPF	***
	Terril 48, Vermelles	6	Vermelles	***
	Chemin rural, Maisnil-lès-Ruitz	7	Maisnil-lès-Ruitz	***
Sites expertisés	Terril 75 Crêtes de Pinchonvalles	8	CG62	***
	Terril 98, Estevelles	9	CG62	***
	Terrils 109 et 113, Evin-Malmaison	10	Evin-Malmaison	***
	Bois de Mont et Bois de Marqueffles, Bouvigny-Boyeffles	11		***
	Terril 45, Labourse	12	Artois Comm	**
	Terril 4 et 22, Marles-les-Mines	13	EPF	**
	Terril 13, Vallée Carreau, Lozinghem	14	Artois Comm	**
	Terrils 116-117, Dourges	15	CG62	**
	Terril 14, Auchel	16	Artois Comm	*
	Terril 260, Fouquières-les-Lens	17	Fouquières-les-Lens	*
	Chemin rural, Lewarde Roucourt	18		***
	Chemin rural, Erre	19	Erre	**
	Terril des argales, Rieulay, Pecquencourt	20		*



Cette liste de propositions ouvre des pistes pour le développement de la pratique par la multiplication des possibilités de vol en fonction des conditions météorologiques. Les sites sont classés par niveau de priorité en fonction de leur potentiel pour le vol, l'entraînement au sol et l'apprentissage (lié à la topographie) et en fonction de la complémentarité aux sites existants.

A partir de ce travail d'inventaire, il est nécessaire d'étudier, avec chaque propriétaire-gestionnaire des sites, la faisabilité et la compatibilité d'ouverture du site à la pratique vis-à-vis des plans de gestion et des vocations de chacun.

Les terrils offrent les reliefs adéquats associant rendement dynamique et thermique, au cœur même du milieu urbain.

Leur diversité topographique (configuration, altitude, degré de pente, ...) et leurs orientations de vent variées constituent un atout majeur pour le développement de site de vol.

Une diversité de configurations

Pour un rendement dynamique optimum, il ressort que les terrils au potentiel d'envol les plus intéressants sont ceux offrant une façade large plutôt que coniques.

ex. : terril de Pinchonvalles, terril 58a de Grenay-Mazingarbe, terril 98 d'Estevelles

La diversité de ce type de terrils, dans les zones non boisées de la partie ouest du Bassin minier, permettrait d'accroître de manière significative les possibilités de voler dans un périmètre géographique assez concentré.

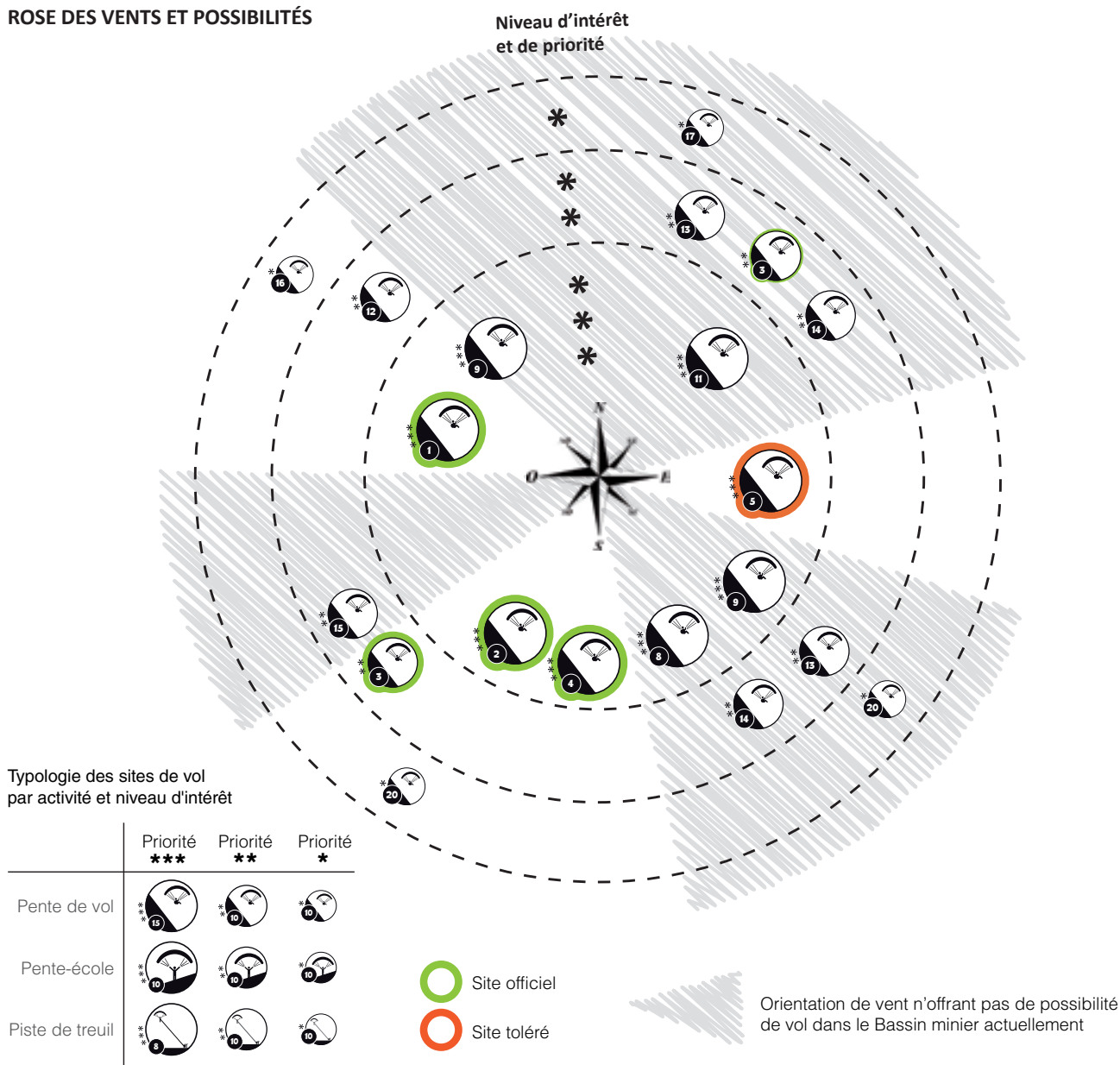
La diversité de leur relief (hauteur, pente, concavité, forme) offre de plus la possibilité de développer des sites d'envol adaptés à différents publics : experts, confirmés ou pentes écoles.

Des expositions aux vents multiples

Du fait de son orientation, un site de vol couvre environ 1/8 de la rose des vents. Aujourd'hui 60% de la rose des vents ne sont pas couverts. L'officialisation de nouveaux sites d'envol permettrait de multiplier les possibilités de voler en fonction des conditions météorologiques.



ROSE DES VENTS ET POSSIBILITÉS



Des sites au rendement thermique exceptionnel

Souvent entourés de zones agricoles, elles-mêmes au plein cœur des zones fortement urbanisées du bassin minier, les terrils offrent toutes les conditions requises pour des rendements thermiques optimaux.

La nature même des terrils, schisteuse, emmagasine la chaleur créant ainsi de bonnes ascendances thermiques.

De plus, la présence de phénomènes de combustion sur certains sites (ex. : terail 205 du Parc des Îles) engendre des ascendances thermiques uniques permettant aux parapentistes de se maintenir en altitude.



2. Une structuration en réseau organisée autour d'un pôle d'accueil central

Le Parc des Îles, identifiée comme future Station Sports et Nature, constitue un pôle d'accueil majeur pour la pratique du Vol Libre :

- > une aire de pratique du cerf-volant
- > une piste de treuil spécifiquement aménagée avec zones de retournement
- > un terail officialisé pour le vol de pente

L'ouverture de ce site à la pratique du Vol Libre résulte de la dynamique des rencontres Régionales des Cerfs-Volants organisées chaque année par la CAHC et le club Miztral, ainsi qu'un travail d'expérimentation du terail 205 sous l'impulsion de la Mission Bassin Minier.

La Ligue Régionale a donc officialisé le Parc des Îles comme plateforme régionale du Vol Libre. À terme, ce site pourrait proposer :

- > un lieu de stockage et entretien du matériel
- > des salles de formation
- > un bureau pour les salariés
- > un point d'information sur la pratique
- > un site privilégié pour les baptêmes

Dans un souci de lisibilité et de structuration de l'offre de sites de pratique, cette plateforme devient le pôle d'accueil central du Vol Libre à l'échelle du Bassin minier, autour duquel graviteraient les autres spots officialisés permettant de proposer, à n'importe quel moment, une offre de vol en fonction des orientations de vents.

Plateforme de Vol Libre

Site de Fédération Française de Vol Libre réglementé N°62031 géré par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
GPS : 50°24'6.73"N 2°55'47.08"E

Parc des îles
Le sport c'est sa vraie nature

Zone de décollage de parapente • Terril 205

Zone d'atterrissage de parapente

Aquaterra
Défibrillateur automatique externe

Piste de parapente treuillé

Zone de cerf-volant

N° d'Urgence
Pompiers **112** (d'un portable) OU **18** (d'un fixe)
SAMU **115** (d'un portable) OU **15** (d'un fixe)
Commissariat d'Hénin-Beaumont :
03 21 13 76 20
Fréquence sécurité FFVL : **143,9875 Mhz**

Parapente terril 205
Zones décollage/atterrissage
Altitude : 120m / Orientation : Sud

Parapente treuillé
Altitude : 60m / Orientation : Est et Ouest
Altitude maxi : 800m (sous TMA Lille 3)

Zone de cerf-volant
Terrain de cerf-volant homologué de 110x110, délimité par 4 bornes

3. Valorisation et découverte du patrimoine minier

Plus qu'une simple activité sportive pratiquée par des passionnés, le Vol Libre s'avère être un excellent outil de promotion de l'image du Bassin minier. Certaines photos sont d'ailleurs couramment reprises sur les supports de promotion touristique réalisés par les acteurs du territoire (ex. : set de table CCI Artois, site internet de l'EPF, car podium du CG62).

Visuellement, l'activité, visible de très loin, intrigue les curieux qui ne s'attendent pas à apercevoir des parapentistes dans le ciel du Bassin minier, et se demandent d'où ils peuvent décoller.

En termes d'image, celle-ci est également associée aux sports doux, de pleine nature, aux grands espaces et l'évasion. Associer le Bassin minier au parapente lui confère une image d'avantage attractive et dynamique. C'est un excellent exemple de reconversion du territoire et de ses spécificités patrimoniales.

Mais le principal intérêt du Vol Libre et notamment du parapente, c'est qu'il permet la découverte du Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, vu du ciel.

Contempler cette alternance de milieu urbain et agricole, l'organisation des cités minières, le nombre important de terrils, à plusieurs centaines de mètres d'altitude et sur plusieurs dizaines de kilomètres à la ronde est une expérience unique.



4. Homologation et aménagement d'un site de parapente

4.1. Le conventionnement et la réglementation d'un site

La convention d'usage :

La Fédération Française de Vol Libre (FFVL) propose une convention d'usage-type qui régie les conditions d'utilisation du site pour l'activité parapente. Celle-ci est établie entre le propriétaire et la FFVL représentée par un club local. Un correspondant privilégié au sein du club est désigné.

Par cette convention, le propriétaire bénéficie de l'assurance en responsabilité civile contractée par la FFVL pour tout litige ou dommage relatifs aux activités de vol libre sur le site.

Le club signataire s'engage par cette convention à respecter le cahier des charges de gestion des sites établie par la FFVL, et à faire respecter toutes les règles spécifiques concernant l'accès et les activités sur le site.

Le règlement :

Un règlement spécifique à chaque site de vol est établi. Les pilotes sont habitués à en prendre connaissance par les moyens suivants : formation par les encadrants qualifiés, contact avec les clubs et pilotes locaux, information sur internet sur le site de la FFVL, de la ligue régionale de Vol Libre et des clubs locaux, panneau d'accueil et d'information.

Le règlement de site fixe les horaires et dates d'ouverture/fermeture du site, les conditions d'accès (accès en voiture, stationnement, accès piéton, aires de décollage et d'atterrissage, zones de survol autorisées et interdites,...) et les obligations diverses des pilotes.



4.2. Les aménagements nécessaires

Les sites potentiels présentés ici présentent une topographie adaptée à l'activité. Aucun nivellement et traitement de terrain n'est nécessaire.

Néanmoins, la coupe de végétation, essentiellement des bouleaux et des arbustes, est à envisager dans certains cas pour un meilleur écoulement du vent et dégager les aires de décollage et atterrissage.

Bien que les aires de décollages et atterrissage en pelouse soient l'idéal, les sols existants sont adaptés. Ils nécessitent un entretien annuel pour éviter le développement arbustif. Cette gestion doit être faite de manière à maintenir et favoriser la richesse floristique du terrain.



4.3. Les équipements utiles

Des équipements spécifiques peuvent être mis en place pour la sécurité et favoriser une pratique responsable des pilotes.

Une panneau d'accueil et d'informations (PAI)

Il présente un plan détaillé du site et des zones de pratiques, ainsi que la réglementation en vigueur.



ex. : site de Frencq

Coût estimé : 1200 € (conception + pose)

> Le PAI peut faire l'objet d'un financement du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) (ex. : Parc des Îles)

Une manche à air :



Celle-ci permet d'informer les parapentistes de la direction et la force du vent sur le décollage et l'atterrissage. Celle-ci peut être amovible.

Coût estimé : 300 €

> La manche à air peut également faire l'objet d'un financement CNDS (ex. : Parc des Îles)

Une balise météo :

Érigée sur un mât et sur un lieu bien exposé aux vents, celle-ci donne les informations de force et direction du vent en temps réel. Elle émet sur une fréquence radio VHF (les pilotes sont équipés de radio VHF portatives) et ses informations sont disponibles sur internet.

Aujourd'hui, une balise existe sur le Mont de la Comté. Une deuxième implantation à proximité du Parc des Îles serait idéale.

Coût estimé : 3500 € (conception + pose)

> La balise peut faire l'objet d'un financement CNDS.

La signalétique routière :



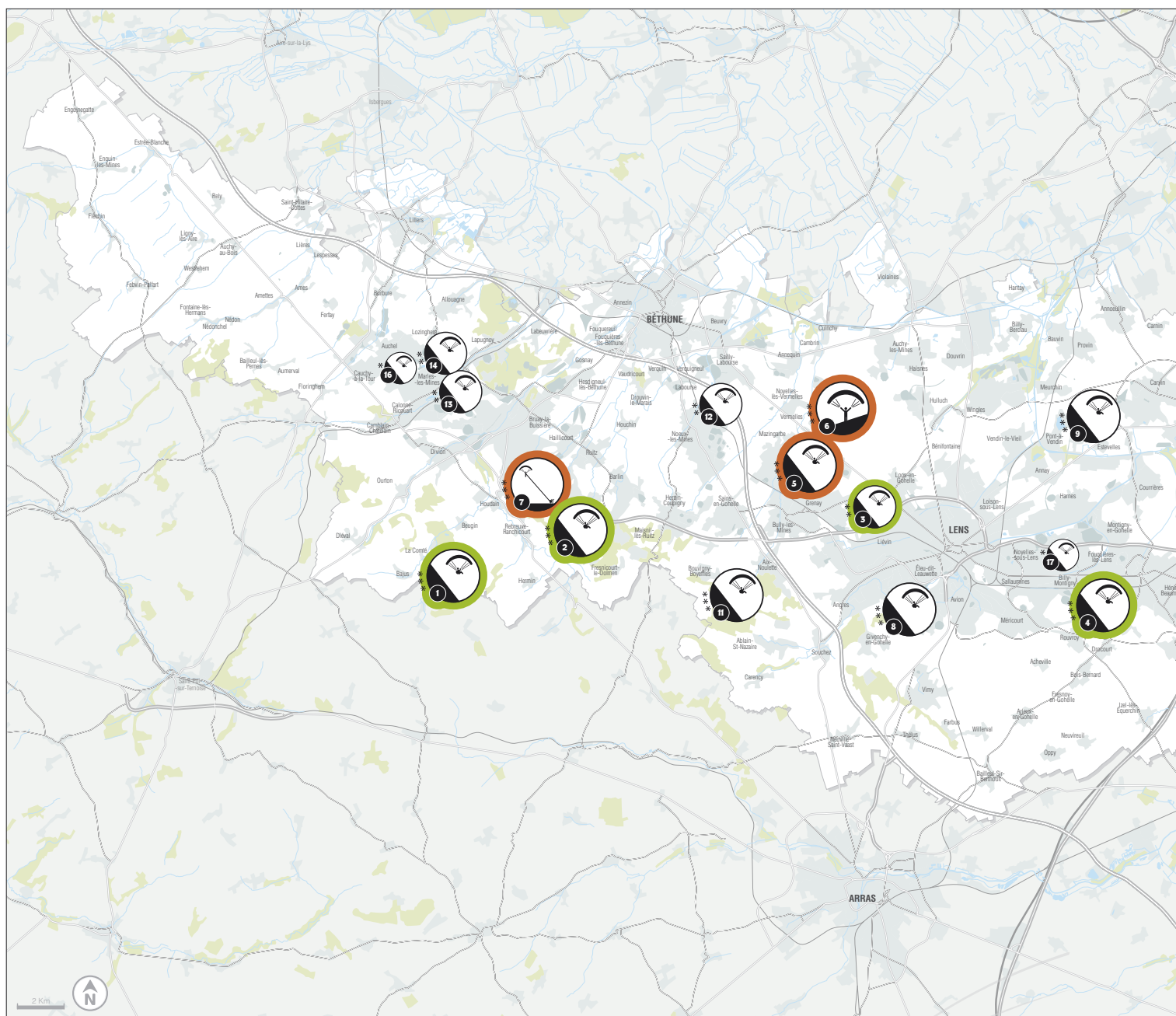
Une signalétique routière permet de valoriser les sites de pratique ainsi que de guider les pratiquants. ex. : signalétique site de la Comté



Chapitre

3

Fiches techniques par site

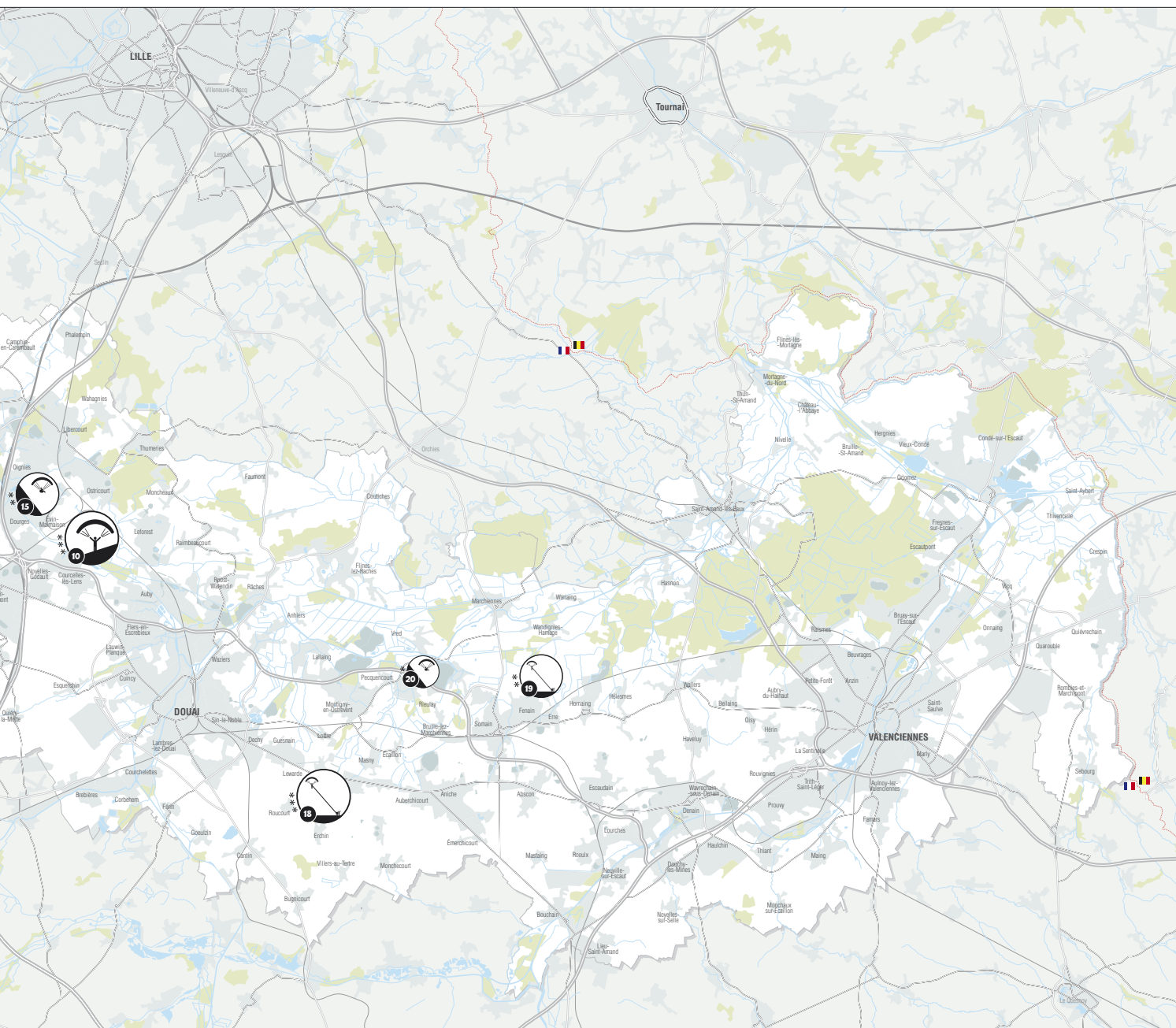


Typologie des sites de vol
par activité et niveau d'intérêt

	Priorité ***	Priorité **	Priorité *	
Pente de vol				
Pente-école				Site officiel Site toléré
Piste de treuil				

Développement du parapente dans le Bassin minier Nord - Pas de Calais

Sites de vol officiels, tolérés ou potentialités - Mai 2015



Sources : Mission Bassin Minier, Ligue Nord - Pas de Calais de Vol Libre et Sylvain Hurez





Type d'activité possible : **Vol de pente et thermique pour pilotes de tous niveaux, baptêmes**

Réglementation aérienne: Vol interdit au-dessus de 1350m

Orientation de vent acceptée :

Dénivelé : 40 m

Propriété, statut :

Aires de décollage communales

Aire d'atterrissage privé avec location par Artois Comm.

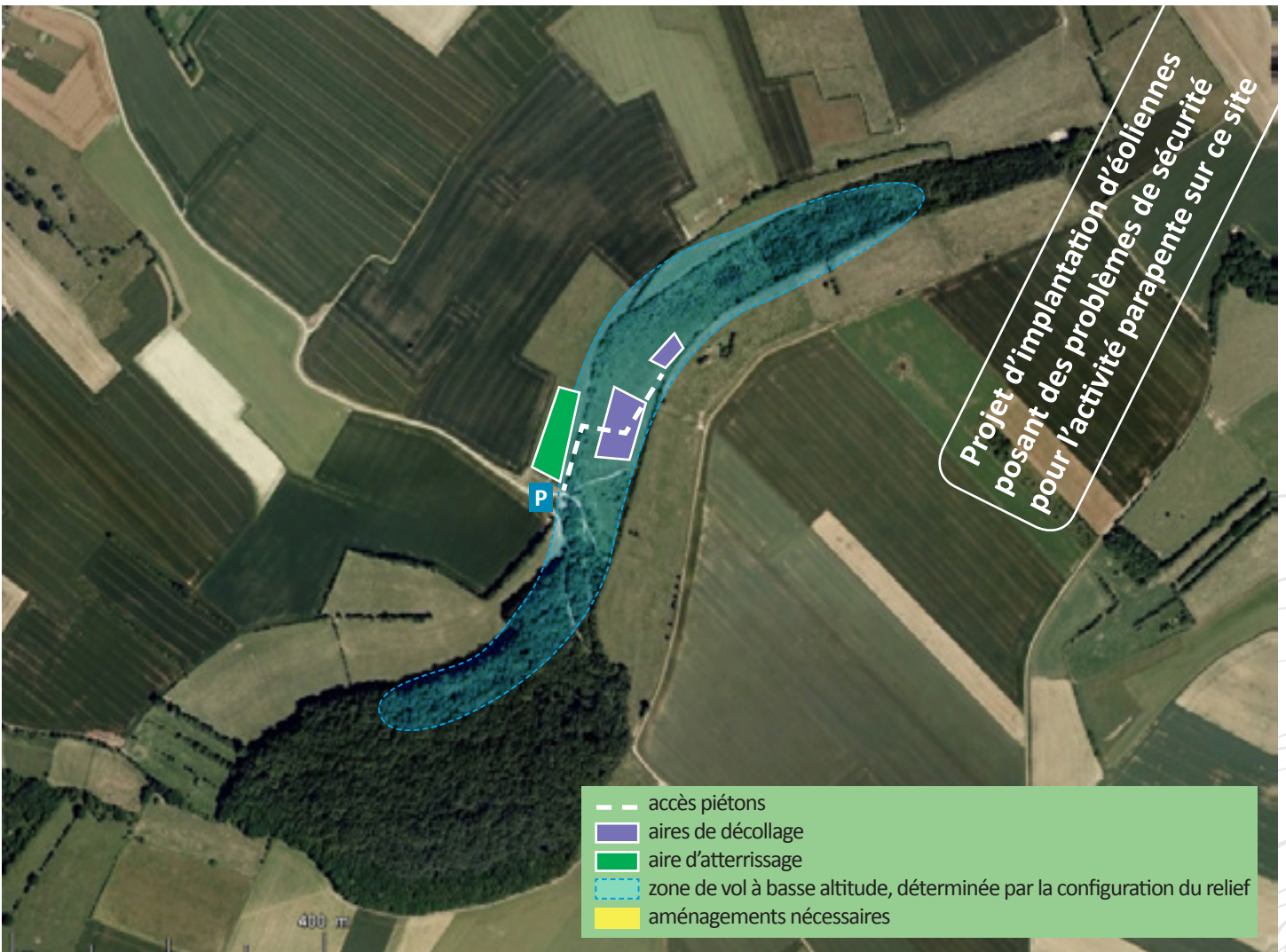
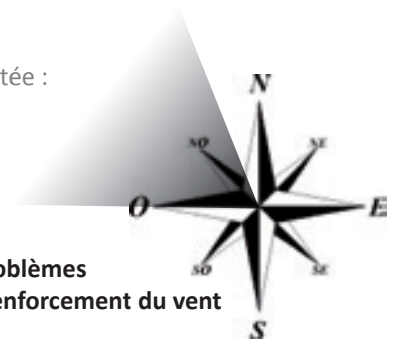
Gestion de l'activité vol libre par Artois Comm.

Site officiel FFVL.

Remarques :

Un projet d'implantation d'éolienne à l'est du site de vol pose des problèmes

de sécurité pour l'activité parapente : danger de collision en cas de renforcement du vent





Type d'activité possible : Vol de pente et thermique pour pilotes confirmés, initiation si vent faible

Réglementation aérienne: Vol interdit au-dessus de 1350m

Orientation de vent acceptée :

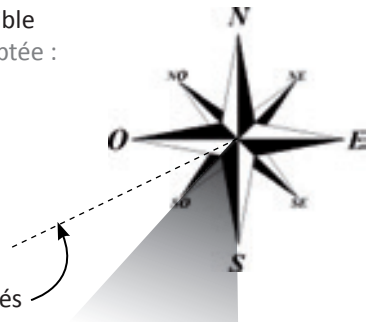
Dénivelé : 40 m

Propriété, statut :

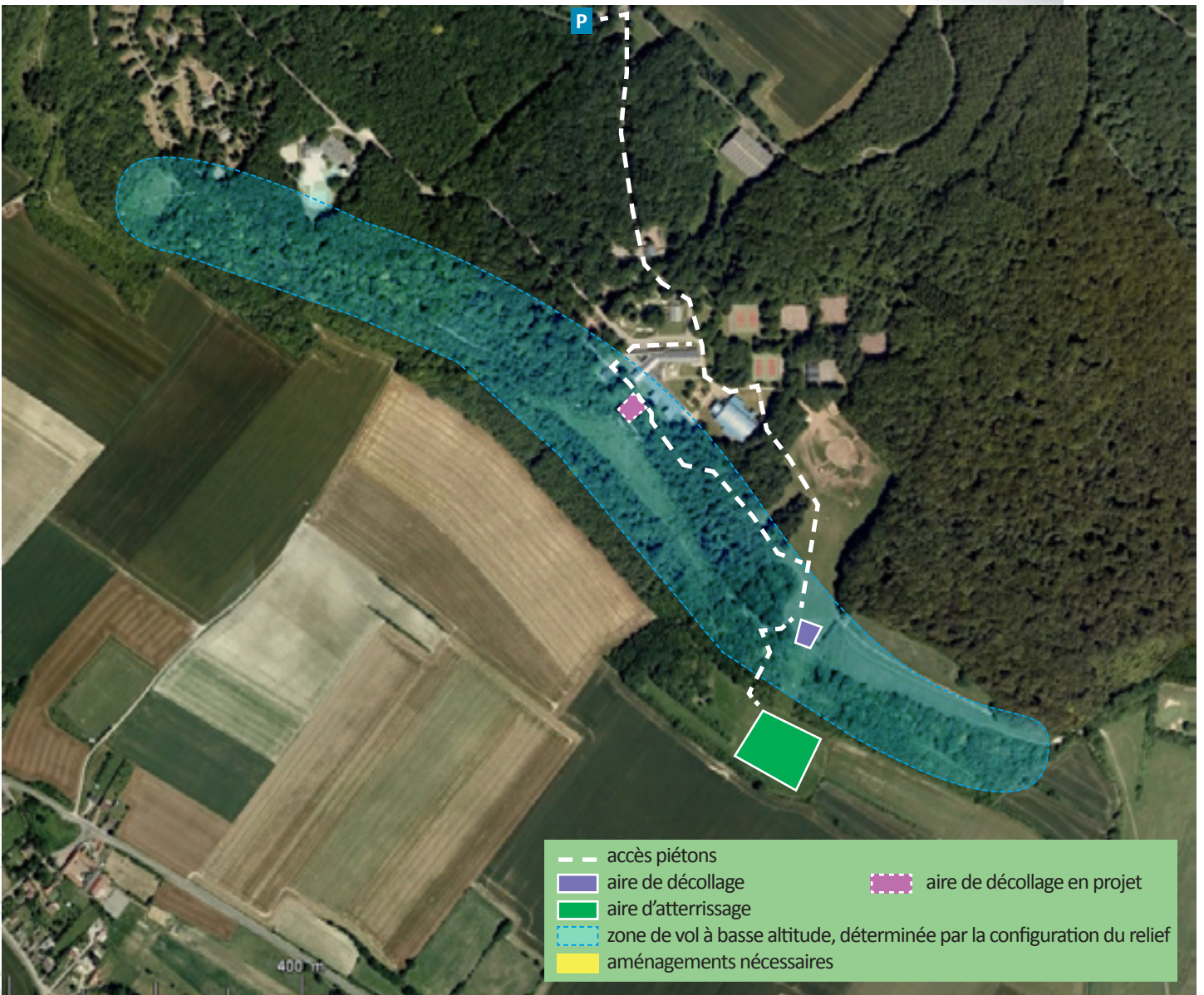
CG 62, Parc public

Gestion de la pratique du vol libre par le club Go Ailes

Site officiel FFVL



Nouvelle aire de décollage en projet permettant d'élargir l'orientation des vents acceptés





Type d'activité possible : **Vol de pente et thermique pour pilotes de tous niveaux, initiation**

Réglementation aérienne: Vol interdit au-dessus de 450m

Orientation de vent acceptée :
Dénivelé : 70 m

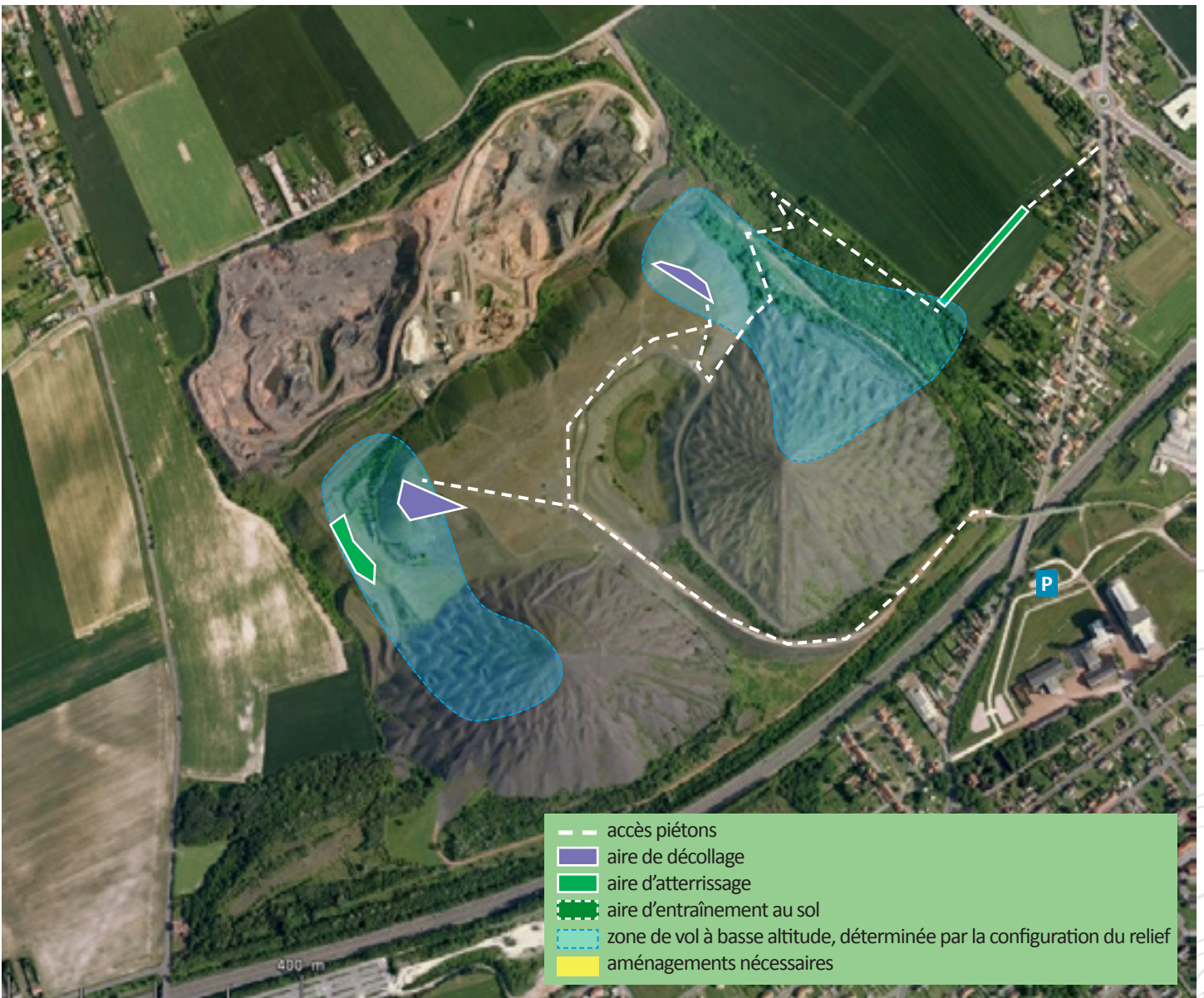
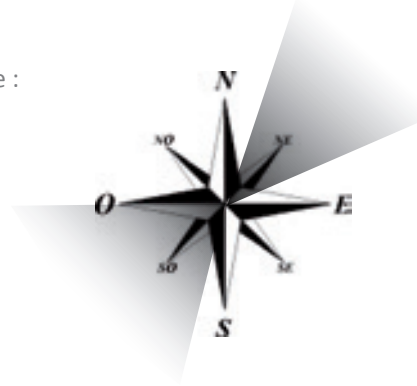
Propriété, statut :

Ville de Loos-en-Gohelle

Gestion de la pratique du vol libre par le club Go Ailes

Remarques :

Pratique réservée aux membres du club Go'Ailes ou avec leur présence

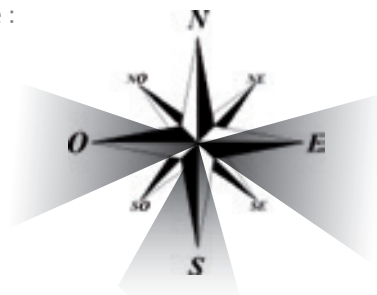




Type d'activité possible : **Treuil, vol de pente et thermique pour tous niveaux, initiation, baptêmes pour personnes handicapées**

Réglementation aérienne: Vol interdit au-dessus de 750m
Propriété, statut : CAHC, parc public

Orientation de vent acceptée :
Distance de treuillé : 650 m
Dénivelé du terriil: 60 m



Remarques : Parc public avec aménagements dédiés au vol libre :
piste de treuillé, vol sur le terriil
et terrain de cerf-volants adapté aux compétitions
Un local dédié est en cours d'aménagement également

Priorité : * * *





Type d'activité possible : **Vol de pente et thermique, pour pilotes de tous niveaux, baptêmes**

Réglementation aérienne: Vol interdit au-dessus de 450m

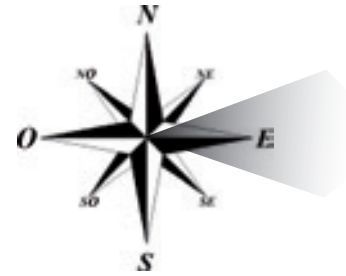
Orientation de vent acceptée :

Propriété, statut : EPF, projet de rachat par les communes

Dénivelé : 60 m

Caractéristiques : Sensibilité écologique sur les mares, en période de reproduction (F,M et A)

Remarques : Accès interdit lors des journées de chasse;
Atterrissage sur terrain lié au terril (même propriété)



Besoins : **Autorisation du propriétaire et conventions d'usage**

Priorité : * * *



- - accès piétons
- aire de décollage
- aire d'atterrissage
- zone de vol à basse altitude, déterminée par la configuration du relief
- aménagements nécessaires



Type d'activité possible : **Initiation et entraînement au sol** («pente-école»)
Réglementation aérienne: sans objet (pas d'envol sur ce site)
Propriété, statut : Commune de Vermelles
Caractéristiques : Sensibilité écologique faible
Remarques : Pente idéale pour l'apprentissage et l'entraînement.

Orientation de vent acceptée :
Dénivelé : 20 m

Besoin : Convention d'usage avec la commune



Priorité : * * *





Chemin rural, Maisnil-lès-Ruitz (de Maisnil à Houdain)



Type d'activité possible : **Treuil, pour tous niveaux, baptêmes.**

Réglementation aérienne: Vol interdit au-dessus de 1350m

Propriété, statut : Chemin communal

Remarques :

Permet le survol à plus de 300m des terrils jumeaux d'Haillicourt;
La fréquentation du chemin par les exploitants agricoles, mais aussi par les nombreux piétons et cyclistes contraint l'activité de treuillé.

Orientation de vent acceptée :

Distance de treuillé : 960 m



Besoins :

Autorisation communale, accord des exploitants agricoles

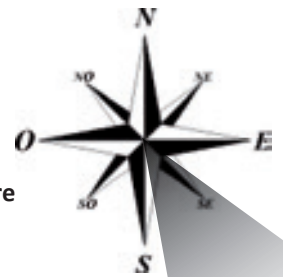
Priorité : * * *





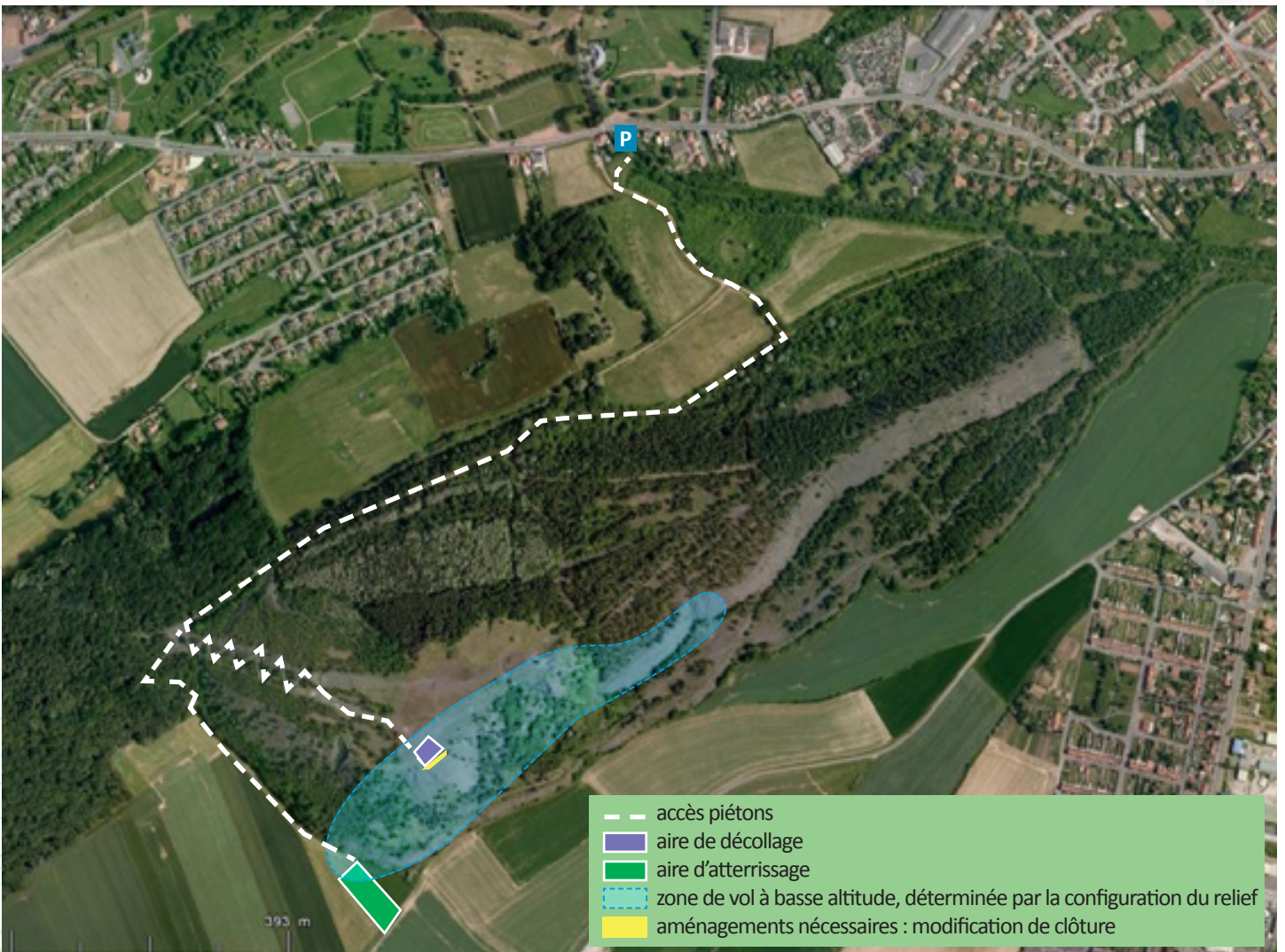
Type d'activité possible : **Vol de pente et thermique, pour pilotes de tous niveaux, baptêmes**
Site au potentiel Vol Libre éprouvé et toléré pendant de nombreuses années

Réglementation aérienne: Espace aérien interdit au-dessus de 760m Orientation de vent acceptée :
Propriété, statut : Propriété CG62, ENS géré par EDEN Dénivelé : 80 m
Caractéristiques : Arrêté de Protection de Biotope, Sensibilité écologique forte



Besoins : **Autorisation du propriétaire; règlement de pratique à définir avec le gestionnaire**
Modification de 50 mètres linéaire de clôture
Atterrissage à envisager sur un terrain agricole

Priorité : * * *





©G Huchette Euralens 2013

Type d'activité possible : **Vol de pente, pour pilotes de tous niveaux, initiation, baptêmes**

Site au potentiel Vol Libre éprouvé et toléré pendant de nombreuses années

Réglementation aérienne: Protocole nécessaire avec la Tour de Lesquin pour vol de pente à basse altitude

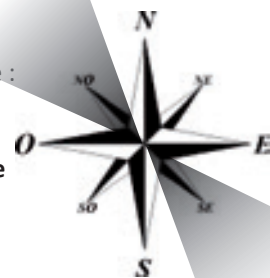
Propriété, statut : Propriété CG62, ENS géré par EDEN

Orientation de vent acceptée :

Caractéristiques : Sensibilité écologique forte

Dénivelé : 80 m

Besoins : **Autorisation du propriétaire; règlement de pratique à définir avec le gestionnaire**
Accord et protocole avec la DGAC



Priorité : * * *





Type d'activité possible : **Initiation, entraînement au sol («pente-école»)**
Réglementation aérienne: Vol interdit au-dessus de 450m

Orientation de vent acceptée :
Dénivelé : 15 m

Propriété, statut : Commune d'Evin Malmaison, parc public
Caractéristiques : Sensibilité écologique faible

Besoins : **Autorisation du propriétaire,**



Priorités : sur les pentes 1 et 2: * * * sur la pente 3: *





Type d'activité possible : **Vol de pente, niveau de pilotage en fonction du décollage ménagé**

Réglementation aérienne: Vol interdit au-dessus de 760 m

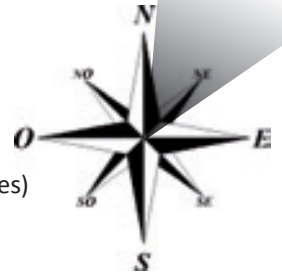
Orientation de vent acceptée :

Dénivelé : 40 m

Propriété, statut : à préciser

Remarques :

Site naturel de vol offrant une vue sur le bassin minier de Bruay à Lens
Le plus grand potentiel du bassin minier par le linéaire de relief exploitable
et les possibilités de départ en vol de distance (vent NE et ascendances thermiques)



Besoins :

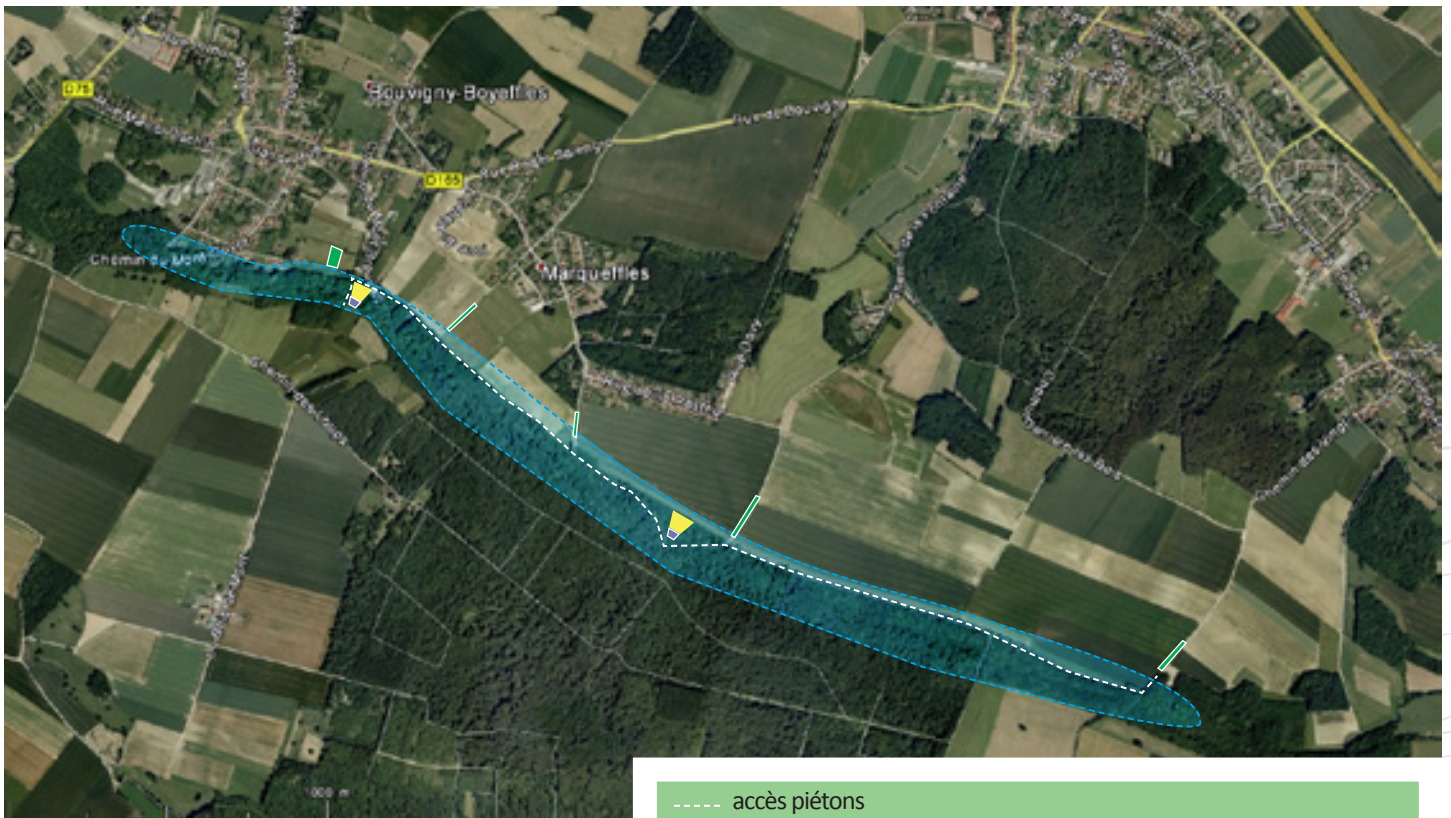
Autorisation du propriétaire,

Aménagement d'un terrain de décollage par coupe d'arbres :

Plusieurs aires de décollage sont possibles, celle située au niveau du village de Bouvigny profite d'une brèche existante dans le linéaire forestier.

Atterrissages à envisager sur les chemins ruraux
et dans une pâture au niveau de Bouvigny

Priorité : * * *



- accès piétons
- aire de décollage
- aire d'atterrissage
- zone de vol à basse altitude, déterminée par la configuration du relief
- aménagements nécessaires: coupe d'arbres



Type d'activité possible : **Vol de pente, pour pilotes de tous niveaux et biplaces**

Réglementation aérienne: Vol interdit au-dessus de 450m

Propriété, statut : Artois Comm

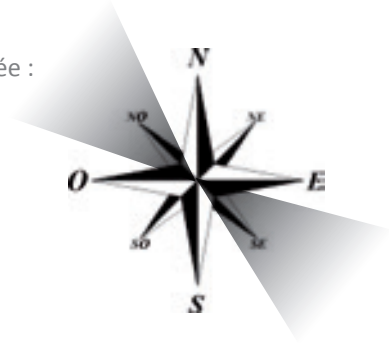
Caractéristiques : Sensibilité écologique moyenne

Orientation de vent acceptée :

Dénivelé : 60 m

Besoins :

Autorisation du propriétaire, conditions d'accès et atterrissage à envisager sur l'espace agricole au pied du terril pour le côté nord-ouest



Priorité : * *





Type d'activité possible : **Vol de pente, pour pilotes de tous niveaux, baptêmes**

Réglementation aérienne: Vol interdit au-dessus de 1350m

Orientation de vent acceptée :

Dénivelé : 60 m

Propriété, statut : EPF, terril en fin d'exploitation, Artois Comm

Besoins :

Autorisation du propriétaire

Conditions d'accès

Atterrissage à envisager sur l'espace agricole au pied du terril



Priorité :

*** ***





Type d'activité possible : **Vol de pente et thermique pour pilotes confirmés** Orientation de vent acceptée :
Egalement potentiel sur orientations S-SO et S-SE Dénivelé : 30 m

Réglementation aérienne: Vol interdit au-dessus de 1350m

Propriété, statut : EPF, acquisition par Artois Comm en cours (arrêt de l'exploitation en 2009)

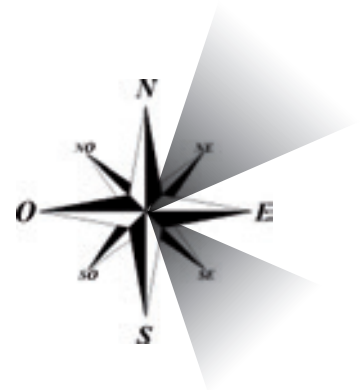
Caractéristiques : Sensibilité écologique faible

Remarques : Sur un point topographique haut, le terril offre des vues de grande qualité
Malgré le faible dénivelé, la situation semble être propice au vol thermique

Besoins : **Autorisation des propriétaires**

Atterrissage à envisager sur la pâture au pied sud-est du terril

Priorité :



* *



- - accès piétons
- aire de décollage
- aire d'atterrissage
- zone de vol à basse altitude, déterminée par la configuration du relief
- aménagements nécessaires



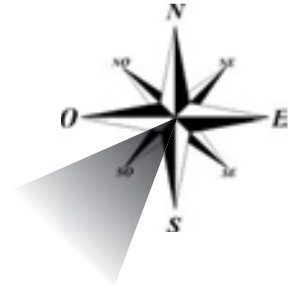
Type d'activité possible : **Vol de pente et thermique**

Orientation de vent acceptée :
Dénivelé : 30 m

Réglementation aérienne: Vol interdit au-dessus de 450m

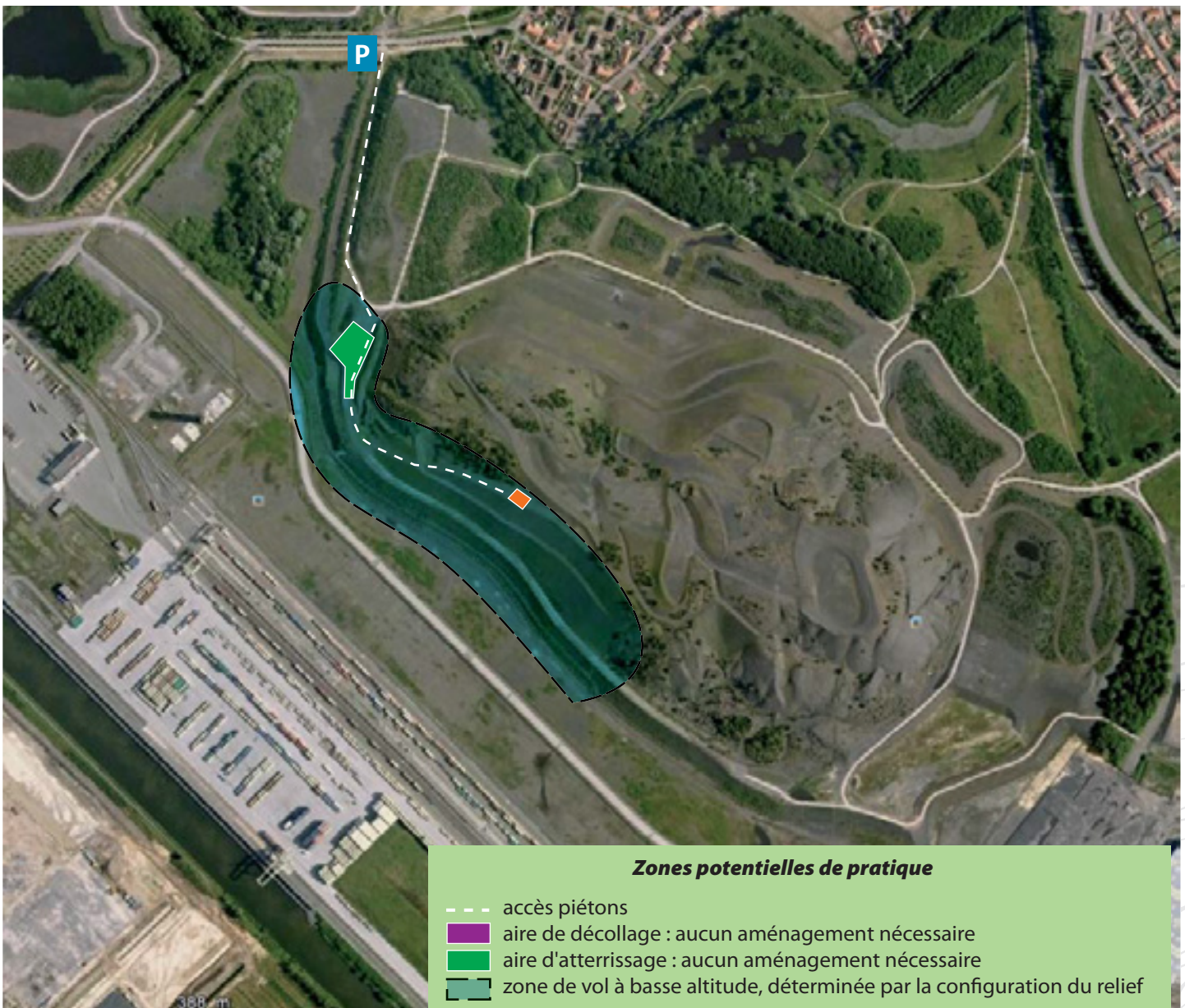
Propriété, statut : CG62, ENS géré par EDEN

Remarques : L'exploitation de ce site pour le parapente est possible provisoirement en attente des construction en contrebas



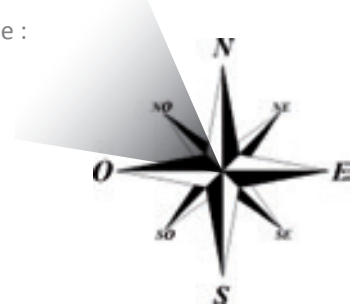
Besoins : **Autorisation du propriétaire**

Priorité : * *





Type d'activité possible : **Vol thermique pour pilotes confirmés** Orientation de vent acceptée :
 Réglementation aérienne: Vol interdit au-dessus de 1350m Dénivelé : 80 m
 Propriété, statut : EPF, acquisition par Artois Comm en cours (avant fin 2013)
 Caractéristiques : Sensibilité écologique (refuge) plutôt dans le bois
 Remarques : Partage du terrain de football pour l'atterrissage à coordonner.



Besoins : **Autorisation du propriétaire**

Priorité : *



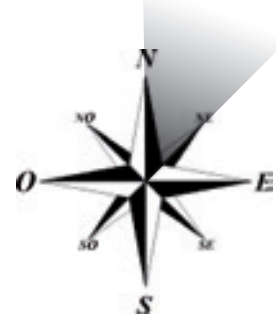
- - - accès piétons
- aire de décollage
- aire d'atterrissage
- zone de vol à basse altitude, déterminée par la configuration du relief
- aménagements nécessaires



Type d'activité possible : **Vol de pente**
Réglementation aérienne: Vol interdit au-dessus de 450m

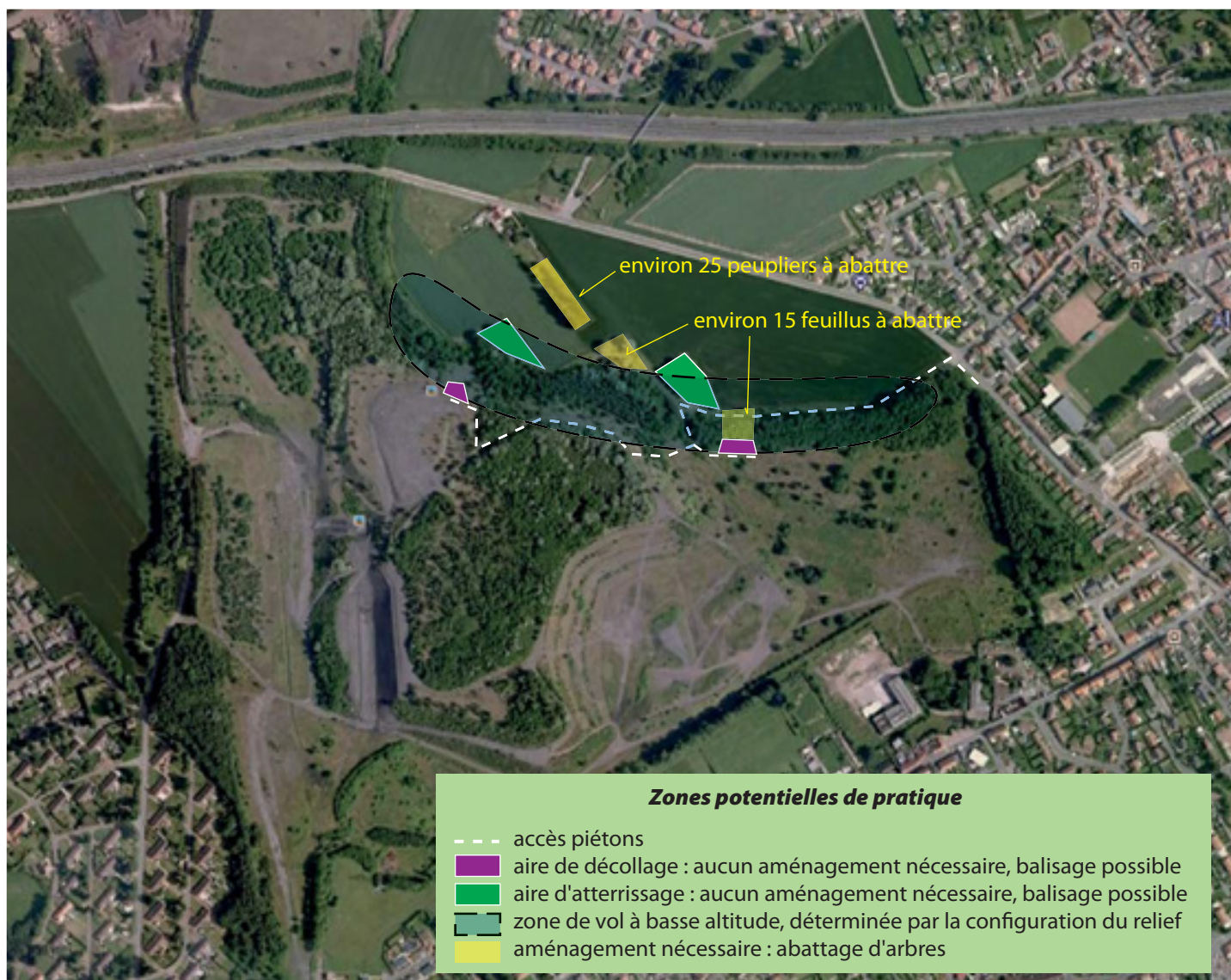
Orientation de vent acceptée :
Dénivelé : 30 m

Propriété, statut : Ville de Fouquières-lès-Lens, parc public, projet d'aménagements pour VTT
Caractéristiques : Sensibilité écologique sur la zone Sud Ouest du terril
Remarques : Les possibilités de vol avec cette orientation de vent sont aujourd'hui nulles dans le bassin minier. Proximité et complémentarité avec le Parc des Iles.



Besoins : **Autorisation du propriétaire**

Priorité : *





Type d'activité possible : **Treuil pour tous niveaux, baptêmes.**

Orientation de vent acceptée :

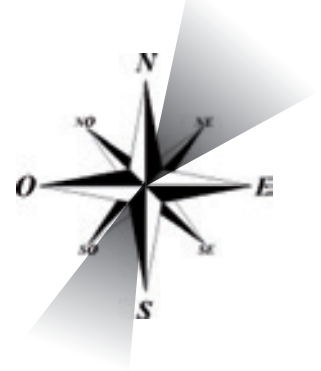
Réglementation aérienne: Vol interdit au-dessus de 750m (limite sud de la TMA Lille 3)

Propriété, statut : à préciser

Distance de treuillé : 1150 m

Besoins : **Autorisation communale**

Priorité : * * *



- piste de décollage et de treuillé
- aire d'atterrissage
- aménagements nécessaires

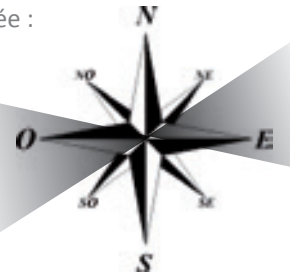


Type d'activité possible : **Treuil pour pilotes de tous niveaux, baptêmes.**
Réglementation aérienne: Vol interdit au-dessus de 750m

Orientation de vent acceptée :
Distance de treuillé : 850 m

Propriété, statut : Chemin communal (commune de Erre), à confirmer

Besoins : **Autorisation communale.**



Priorité : * *





Type d'activité possible : **Apprentissage, petits vols de pente, vol dynamique et thermique à éprouver**

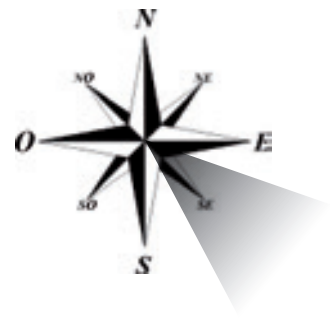
Réglementation aérienne: Vol interdit au-dessus de 750m

Propriété, statut : CG 59, ENS

Besoins : **Autorisation du propriétaire**

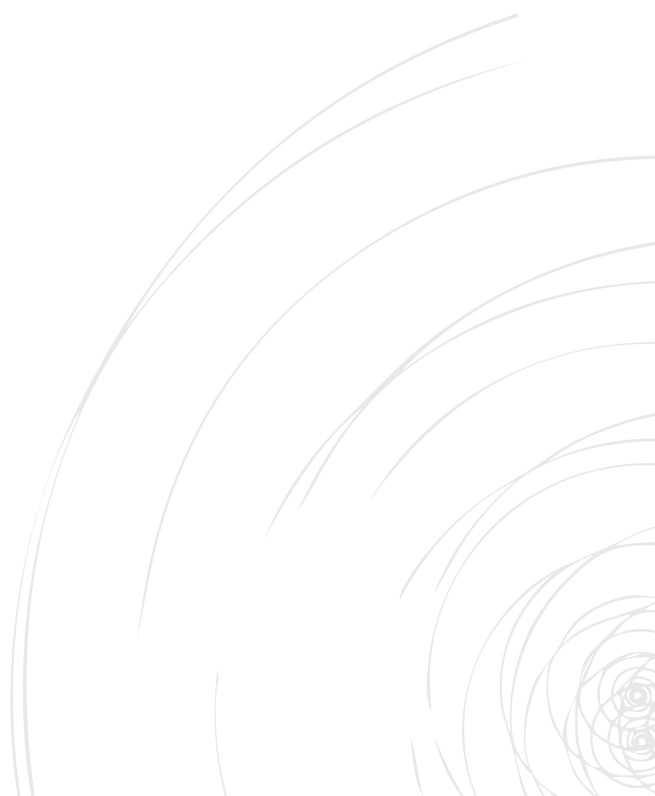
Orientation de vent acceptée :

Dénivelé : 40 m



Priorité : *





Directrice de la publication

Catherine Bertram, *Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais*

Comité de rédaction

Cyrille Dailliet, *Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais*

Sylvain Huret, *Ligue Nord - Pas de Calais de Vol Libre*

Conception graphique et mise en page

Cyrille Dailliet, Camille Guernonprez, *Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais*

Sylvain Huret, *Ligue Nord - Pas de Calais de Vol Libre*

Photographies

Géry Danès,

Michel Debacker,

Serge Deschodt,

Colette Dhulst,

André Frackowiak,

Sylvain Huret

© Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais - Avril 2015

Bassin minier : Destination Sports et nature

Plan de développement territorial - Activité vol libre



Activité sportive de nature originale, permettant la découverte des paysages vus du ciel, le développement du Vol Libre sur le Bassin minier Nord – Pas de Calais conforte l'ambition du territoire de devenir une destination touristique de court séjour.

L'éclairage international apporté par l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO et l'ouverture du Louvre-Lens poussent aujourd'hui les acteurs du territoire à raisonner en termes d'attractivité et à faire progressivement du Bassin minier une destination en soi.

En s'appuyant sur la valeur exceptionnelle des paysages et de ses équipements culturels, le développement d'une offre d'activités originales de loisirs constitue la grande ambition du Bassin minier de demain.

Ce guide technique constitue une première base de réflexion dans cette démarche partagée. Il permet d'identifier les lieux de pratiques adaptés, expertisés par la Ligue Régionale de Vol Libre, afin de développer et structurer cette activité phare et différenciante pour le développement touristique du territoire.

Ce document est un outil de travail et d'échanges entre les collectivités locales et territoriales et les représentants des pratiquants du vol libre. Il ne constitue en aucun cas un guide des lieux de pratiques. C'est une étape vers la réalisation d'un tel document. Grâce à ce travail d'inventaire et de tests des potentiels, il est désormais possible d'engager des discussions pour dresser la liste des sites où ces pratiques pourraient être autorisées.



Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais

Carreau de Fosse du 9-9bis

Rue du Tordoir - BP 16

F 62 590 OIGNIES

Tél. +33 (0)3 21 08 72 72

www.missionbassinminier.org

